

**PROJET DE SÉANCE ORDINAIRE  
MARDI 3 SEPTEMBRE 2024 À 20H00  
ORDRE DU JOUR**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 12 août 2024.
3. Approbation des comptes.
4. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
5. Prêt de la grande salle à titre gracieux à Madame Anne-Marie Charest pour des cours de yoga.
6. Autorisation à la directrice générale pour faire des demandes de soumission sur invitation pour le déneigement du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601, rue Principale ainsi que pour le déneigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puit d'eau potable et au site d'assainissement pour l'hiver 2024-2025.
7. Paiement de la contribution 2024 de la municipalité de Saint-Adelphe à l'OMH Mékinac.
8. Résolution sur le projet éolien d'envergure en Mauricie.
9. Acceptation de la soumission pour le projet MSTA-005 – réfection de trois ponceaux.
10. Acceptation de l'offre de service de Exp concernant le contrôle qualitatif des matériaux.
11. Engagement de Madame Julie Francoeur au poste de directrice générale et autorisation au maire M. Paul Labranche à signer un protocole d'entente.
- 12.
13. VARIA :
  - a) Résolution de la nouvelle administration du centre multifonctionnel par la Municipalité de Saint-Adelphe.
  - b) Remerciements à la Fédération québécoise des Municipalités, à madame la Députée Sonia Lebel ainsi qu'à la ministre des affaires municipales, madame Andrée Laforest concernant l'accord d'un deuxième volet pour le partage du point de TVQ par municipalités du Québec.
14. Période de questions.
15. Levée de l'assemblée.

*Caroline Moreau, directrice générale*

3 septembre 2024 **PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**  
**MRC DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le troisième jour de septembre de l'an 2024, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Normand Cossette, Jean-Paul Lerat, Roman Pokorski et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absent de la rencontre, Monsieur Denis Bordeleau, absence motivée.

7 contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h02.

2024-09-148 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire. **Adopté**

2024-09-149 **Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 12 août 2024**

Il est proposé monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 août 2024, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale, Caroline Moreau. **Adopté**

2024-09-150 **Approbation des comptes**

18388 Lucie Durocher (entretien ménager)	2 250,00
18389 ADN communication	93,33
18390 Alimentation BG	1 047,00
18391 Béton provincial	64 917,52
18392 Buromobil St-Maurice inc	195,46
18393 Centre simulation médicale	327,68
18394 9413-1778 Québec inc (collectes)	5 356,52
18395 La Coop Novago	1 936,17
18396 Garage Serge Tessier	78,02
18397 Jean-Philippe Drolet (cell juillet et août)	95,48
18398 Les entreprises Crête	236,94
18399 Eurofins environex	944,53
18400 Fix Info	402,35
18401 Fournitures Denis	503,48
18402 Sylvain Gagnon déplacement	92,56
18403 Idées...Fil	172,16
18404 Lafrance et Trudel	413,34
18405 Librairie Renaud-Bray inc.	182,33
18406 Location St-Tite	640,65
18407 Maison M. Bussière	482,88
18408 MGEF	23 099,99
18409 Caroline Moreau (cellulaire)	104,54
18410 MRC Mékinac	69 380,80
18411 Pluritec Ltée	8 853,08
18412 Michel Tousignant	744,44
18413 Xylem Company	1 206,24
18414 Annulé	0
	<hr/>
Hydro	9 275,91
Visa	141,86
Telus	837,16

Il est proposé madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Et résolu :

Que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes approuvés.

Je, Caroline Moreau, soussignée directrice générale, certifiée sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes d'août 2024 au montant de **230 552.64 \$** ci-dessus approuvés.

**Adopté**

### **Lecture de la correspondance**

- Ministère des Transports et de la Mobilité durable : Programme d'aide à la voirie locale, volet rétablissement 2024-2025, demande refusée du à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire ;
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable : Le Ministère ne peut répondre de façon favorable à notre demande pour le pavage sur la route 352 et le rang St-Émile;
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : Programme de la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles : Déclaration des tonnages – redistribution 2024 ;
- Ministère des Affaires municipales et de l'habitation : Information à l'égard du conflit de travail des transporteurs ferroviaires ;
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : L'heure juste | Pas de vacances pour le BAPE ;
- Sécurité – Civile 04 : Rappel : Modalités d'application du Programme général d'assistance financière lors des pluies abondantes et des vents violents des 9 et 10 août 2024 ;
- Fédération québécoise des municipalités : Accord sur un 2<sup>e</sup> volet concernant la formule de partage du point de TVQ par municipalités du Québec ;
- Union des municipalités du Québec : Adaptation aux changements climatiques : un soutien accru est demandée au gouvernement du Québec ;
- Hydro-Québec : Appel à projets | Programme de subvention de bornes de recharge pour les municipalités ;
- Office des personnes handicapées du Québec : Des loisirs accessibles à votre portée !
- Environnement Mauricie : Fonds Municipal Vert, Financement : Adaptation en action ;
- Sambba : Dépôt de projet à Action climat : gestion durable des eaux pluviales et de ruissellement;
- Tremblay, Bois, avocats : Cheminement du dossier – jugement de suspension d'audience Municipalité St-Adelphe c. CN ;
- Regroupement TDL Québec : Journée internationale du Trouble développement du langage, le 18 octobre 2024 ;
- MRC Mékinac (Véronique Perron) : Sous-sol d'Église Recherché ;
- Carrefour jeunesse emploi Mékinac : Appel à tous – Soumettez une candidature pour le Gala des 20 Cœurs !;
- TES Canada : Retombées du Projet Mauricie : Diversification des revenus dans le secteur de l'agriculture ;
- Les amis de BANQ : Programme Soutien au traitement des archives privées 2024-2025 ;
- Centraide Mauricie et Centraide Centre-du-Québec : Demande de soutien pour Centraide Mauricie et participation au Mois de la Philanthropie et invitation au lancement de la campagne le 18 septembre ;

2024-09-151

### **Dépôt de la correspondance aux archives**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte de dépôt aux archives de la correspondance présenté par la directrice générale, Caroline Moreau.

**Adopté**

2024-09-152

### **Prêt de la grande salle à titre gracieux à Madame Anne-Marie Charest pour des cours de yoga**

CONSIDÉRANT que Mme Anne-Marie Charest a présenté une demande pour le prêt gratuit de la salle municipale dans le but d'offrir des classes de yoga à notre population;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte à nos citoyennes et à nos citoyens de suivre ces classes dans leur propre municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le prêt gratuit de la salle municipale à madame Anne-Marie Charest pour des cours de yoga qui se tiendront les lundis à compter du 16 septembre au 11 novembre, de 17h30@18h45. **Adopté**

2024-09-153

**Autorisation à la directrice générale pour faire des demandes de soumission sur invitation pour le déneigement du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601, rue Principale ainsi que pour le déneigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puit d'eau potable et au site d'assainissement pour l'hiver 2024-2025**

CONSIDÉRANT que l'hiver frappera à nos portes sous peu.

CONSIDÉRANT que le déneigement du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601, rue Principale ainsi que le déneigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puit d'eau potable et au site d'assainissement pour l'hiver 2024-2025 devra être pris en charge par une entreprise de déneigement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise la directrice générale à demander des soumissions aux entreprises de déneigement de la municipalité pour le stationnement de la bibliothèque municipale située au 601, rue Principale ainsi que le déneigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puit d'eau potable et au site d'assainissement pour l'hiver 2024-2025.

**Adopté**

2024-09-154

**Paiement de la contribution 2024 de la municipalité de Saint-Adelphe à l'OMH Mékinac**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe paie la contribution 2024 de l'OMH au montant total de 9 278\$.

**Adopté**

**Monsieur le conseiller Normand Cossette déclare avoir un intérêt dans la prochaine résolution. Il s'est abstenu de participer aux discussions ainsi que lors de l'adoption de la résolution no 2024-09-155.**

2024-09-155

**Résolution sur le projet éolien d'envergure en Mauricie**

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a dévoilé récemment sa *Stratégie de développement éolien d'Hydro-Québec* ;

CONSIDÉRANT que la *Stratégie* en question prévoit qu'Hydro-Québec jouerait un rôle structurant pour les projets éoliens de grande envergure au Québec ;

CONSIDÉRANT que la *Stratégie* prévoit que les projets éoliens d'envergure se feront en partenariat avec les Premières Nations et les municipalités ;

CONSIDÉRANT que le Projet Mauricie de TES Canada est un projet éolien d'envergure selon les critères de la *Stratégie* d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT que le Projet Mauricie est un projet privé sans commune mesure au Québec ;

CONSIDÉRANT que le Projet Mauricie ne se réalise ni dans l'esprit de la nouvelle *Stratégie* d'Hydro-Québec ni dans l'esprit du développement éolien qui a cours au Québec depuis près de 20 ans ;

- CONSIDÉRANT que le Projet Mauricie a été annoncé sans que les élus ou la population locale n'ait pu se prononcer sur le sujet ;
- CONSIDÉRANT que le Projet Mauricie ouvre une brèche inédite en matière d'autoproduction d'électricité hors site, et ce, sans encadrement ;
- CONSIDÉRANT l'attachement de la population québécoise aux acquis de la nationalisation de l'électricité ;
- CONSIDÉRANT l'absence d'une démarche du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur les effets de la filière éolienne québécoise en général et de la privatisation de la production d'énergie éolienne en particulier ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Et résolu :

- De demander à Hydro-Québec de fournir un cadre clair au Projet Mauricie de TES Canada, et ce, en respect du nouveau modèle qu'elle propose de mettre en place dans le cadre de sa nouvelle *Stratégie*.
- De demander à Hydro-Québec de jouer un rôle structurant dans le Projet Mauricie de TES Canada, comme elle entend le faire avec les projets éoliens d'envergure dans le cadre de sa nouvelle *Stratégie*.
- De demander au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour qu'il tienne des consultations sur la filière éolienne québécoise (un BAPE générique).

**Adopté**

2024-09-156

**Acceptation de la soumission de MGEF pour le projet MSTA-005 – réfection de trois ponceaux**

- CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions pour la réfection de trois ponceaux (rang Price, rang Saint-Joseph et rue du Moulin) projet MSTA-005;
- CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 03 septembre à 11h05;
- CONSIDÉRANT que cinq entreprises ont déposé une soumission dans les délais prescrits;
- CONSIDÉRANT que la firme GRH a vérifié la conformité des soumissions déposées.
- CONSIDÉRANT que suite à cette étude, GHR recommande l'octroi du contrat à l'entreprise MGEF au montant de 364 666,31\$;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde le contrat de réfection de trois ponceaux (rang Price, rang St-Joseph et rue du Moulin) – projet MSTA-005 à l'entreprise MGEF au coût de 364 666,31\$ incluant les taxes.

**Adopté**

2024-09-157

**Octroi du mandat pour le contrat de qualité pour le projet MSTA-005**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe mandate EXP inc. au montant de 8 461,00\$ avant taxes pour la supervision concernant le contrôle qualitatif de la réfection de trois ponceaux dans la municipalité – Projet MSTA-005.

**Adopté**

2024-09-158

**Engagement de Madame Julie Francoeur au poste de directrice générale et autorisation au maire M. Paul Labranche à signer un protocole d'entente**

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures transmis dans chacune des résidences de St-Adelphe et sur le site WEB de la municipalité de Saint-Adelphe, dans le but d'engager une personne pour le poste de directrice générale;

CONSIDÉRANT que la candidature de Mme Julie Francoeur a été retenue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe procède à l'engagement sur probation de madame Julie Francoeur au poste de directrice générale et ce, à compter du 9 septembre 2024.

Que la période probatoire pour ce poste est fixée à 6 mois de travail effectué, à compter du 9 septembre 2024.

Que le maire, monsieur Paul Labranche, soit autorisé à signer pour et au nom de la susdite municipalité le protocole d'entente à entériner avec madame Julie Francoeur.

**Adopté**

2024-09-159

**Résolution de la nouvelle administration du centre multifonctionnel par la Municipalité de Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que depuis sa construction, le centre multifonctionnel était administré par le centre des Loisirs de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que ce même comité faisait la gestion des réservations du centre et des profits s'il y avait lieu;

CONSIDÉRANT que les membres du comité ont informés les élus qu'ils ne désiraient plus administrer le centre multifonctionnel dès septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu :

Que l'administration et la gestion du centre multifonctionnelle se fera à compter du 5 septembre par la Municipalité de Saint-Adelphe;

Que la Municipalité fera compléter et signer un contrat de location du centre à chaque locataire;

Que la Municipalité exigera le montant de 200\$ en dépôt de garanti.

Que le coût de location sera de 300\$ pour chaque location.

Que les réservations se feront sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

**Adopté**

2024-09-160

**Remerciements à la Fédération québécoise des Municipalités, à madame la Députée Sonia Lebel ainsi qu'à la ministre des affaires municipales, madame Andrée Laforest concernant l'accord d'un deuxième volet pour le partage du point de TVQ par municipalités du Québec**

ATTENDU QUE La Ministre des affaires municipales Madame Andrée Laforest a mis en place un 2<sup>e</sup> volet au partage de la croissance du point de la taxe de vente du Québec (TVQ) qui sera doté d'un montant équivalent à 10% du montant total sur 6 ans;

ATTENDU QUE le partage de la croissance à la TVQ et que les montants en cause ne seront pas partagés selon un prorata mais tiendrons compte de la réalité des territoires;

EN CONSÉQUENCE :

Et résolu à l'unanimité :

Que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Adelphe adressent de sincères remerciements à Madame Sonia Lebel, Députée de Champlain, à Madame Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales ainsi que Monsieur Jacques Demers,

Président de la Fédération québécoise des municipalités pour cette avancée équitable entre les différentes régions.

**Adopté**

2024-09-161

**Levée de l'assemblée à 21h01**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Paul Labranche, Maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Moreau, Directrice générale

\*\*\*\*\*